

COMMUNIQUÉ

Importation potentiellement non autorisée de bovins à Maurice

Il a été porté à la connaissance de la Division des Services Vétérinaires (DVS) que le navire transporteur de bétail **Apex LSS Success**, qui transporterait des bovins en provenance du Mozambique, pourrait tenter de pénétrer dans les eaux territoriales mauriciennes après avoir dévié de l'itinéraire déclaré.

La DVS tient à préciser qu'aucun permis vétérinaire d'importation n'a été délivré pour l'importation de bovins en provenance du Mozambique. Par conséquent, toute tentative d'importation ou de débarquement de ces animaux sur le territoire mauricien est illégale et ne sera en aucun cas autorisée.

L'introduction non autorisée de bétail constitue une menace grave pour la santé animale, la santé publique, la biosécurité nationale ainsi que la sécurité alimentaire.

Le gouvernement a mis en œuvre des mesures de surveillance renforcées. La Mauritius Ports Authority, la Mauritius Revenue Authority (Douanes), la National Coast Guard, ainsi que toutes les autres autorités compétentes chargées de l'application de la loi, ont reçu pour instruction d'empêcher le débarquement de tout bétail non autorisé et de veiller au strict respect des dispositions légales en vigueur.

Le gouvernement applique une politique de **tolérance zéro** à l'égard de tout acte susceptible de compromettre la biosécurité du pays. Ainsi, toute personne qui tenterait d'importer, de débarquer ou de faciliter l'introduction non autorisée de bétail sur le territoire mauricien s'exposera à des poursuites judiciaires, conformément aux lois en vigueur de la République de Maurice.

Ministère de l'Agro-industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et des Pêches

01 juillet 2026